

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU SÉNAT ACADÉMIQUE

1. Réunions

1.1 Réunion ordinaire

Le Sénat académique se réunit au moins neuf fois par année, normalement le premier vendredi du mois de 13 h 30 à 16 h, sauf en janvier, juillet et août.

1.2 Réunion extraordinaire

La présidente ou le président du Sénat académique peut convoquer à tout moment une réunion extraordinaire du Sénat par préavis de 72 heures.

2. Modes de réunions

Considérant les avancées de la technologie qui permettent la tenue de réunions en mode virtuel, le Sénat académique établit les directives suivantes quant à son fonctionnement :

2.1 Définitions

En mode **présentiel** : il s'agit d'une réunion où les membres du Sénat académique sont sur place afin de participer à la réunion.

En mode **à distance** : il s'agit d'une réunion où les membres du Sénat académique sont entièrement à distance via une plateforme numérique, notamment TEAMS.

En mode **comodal** : il s'agit d'une réunion où certains membres du Sénat académique sont physiquement dans la salle de réunion alors que d'autres membres sont à distance via une plateforme numérique.

2.2. Consigne adoptée par le Sénat académique

Dans le projet de modifications intitulé « *La réforme des comités du Sénat académique* », il fut convenu que : « *On pourra utiliser **Teams** pour faire des réunions virtuelles afin de faciliter la participation des membres du Sénat des trois campus. Il y a un coût important associé aux réunions en présentiel. Les réunions en format comodal ne sont pas recommandées puisque les participantes et participants à distance sont désavantagés.* ». ¹

¹ Sénat académique. Projet de modifications – La réforme des comités du Sénat. Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales. Page 12. Adopté au Conseil de l'Université le 23 septembre 2023.

2.3 Consignes pour les réunions du Sénat académique

A) Réunions ordinaires

Le Sénat académique encourage la tenue des réunions en présentiel ou à distance selon le calendrier adopté. Il considère que la présence en personne des membres favorise les échanges et l'engagement, toutefois il considère également que l'écoresponsabilité et la sécurité des gens sont importants. Le Sénat établit les consignes suivantes en tenant compte de l'engagement écoresponsable de l'Université et des facteurs climatiques.

Tableau des réunions du Sénat académique – Janvier à juin 2024

RÉUNION	CALENDRIER	MODE
Réunion régulière	2 février 2024	À distance (Teams)
Réunion régulière	1 ^{er} mars 2024	À distance (Teams)
Réunion régulière	5 avril 2024	À distance (Teams)
Réunion régulière	10 mai 2024	En présentiel
Réunion régulière	7 juin 2024	En présentiel

B) Réunions extraordinaires

Les réunions extraordinaires du Sénat académique seront à distance.

3. Consignes pour les réunions du Bureau de direction du Sénat académique et autres comités du Sénat académique

Les réunions du Bureau de direction du Sénat académique auront lieu en mode comodal. Les membres du campus de Moncton seront invités à se rendre au Cabinet du recteur.

Les comités du Sénat académique sont : le Comité de planification, le Sous-comité de planification, le Comité des programmes de 1^{er} cycle, le Comité des programmes des cycles supérieurs, le Comité des règlements, le Comité d'assurance de la qualité, le Sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiantes, le Conseil de la langue française, le Comité d'appel du Sénat académique, et le Comité des grades honorifiques. Les modalités de fonctionnement pour la tenue des réunions de ces comités seront définies par les responsables desdits comités.

Bureau-ressource : Secrétariat général, Université de Moncton